

Compte rendu du
Conseil Municipal
du 23 septembre 2020
à la mairie de Chichilianne

Patrick Beauflis	P	Franck Beaume	P	Jacqueline Bonato	P
Jean-Noël Bouvier	P	Elisabeth Gros	P	Marie-Pierre Joubert	P
Daniel Martin	P	François Sroczyński	P	Claude Trincat	P
Eric Vallier	P	Sylvain Vallon	P		

P = présent ; E = excusé ; A = absent ; I = invité

Public : 1 personne

Début de la réunion : 20h30

Fin de la réunion : 22h35

Ce conseil municipal a été préparé lors d'une réunion de travail en date du 17 septembre 2020, seul Claude Trincat était excusé.

En préambule, le Maire expose et soumet à l'assemblée de mettre à l'ordre du jour deux motions supplémentaires (Modification M04 et une motion concernant la trésorerie de Mens).

11 votes pour

Ordre du jour :

- 1 – Modification M04 (gîte) pour équilibrage
- 2 – Motion concernant la fermeture de la trésorerie de Mens
- 3 – Indemnité Comptable public
- 4 – Election des membres de la commission impôts directs
- 5 – Election des membres de la commission liste électorale (élections)
- 6 – Travaux
- 7 – Colis des anciens
- 8 – Divers.

Secrétaires de séance :

Marie-Pierre Joubert et François Sroczyński

Maître du temps :

Eric Vallier

1 – Modification M04 (gîte) pour équilibrage

Afin d'équilibrer les comptes du dernier budget voté, et, comme tous les ans, en fonction des taux d'emprunt, il nous est demandé de faire une écriture afin d'équilibrer les comptes.

Cette écriture concernant le gîte (M04) pour un montant de 18,88 €.
Elle ne change en rien le budget voté.

Votes : 11 voix pour.

2 – Motion concernant la fermeture de la trésorerie de Mens

La fermeture de la trésorerie est prévue pour mars 2021.

Sur proposition de monsieur Jérôme Fauconnier, président de la CCT, monsieur le Maire nous donne lecture pour approbation d'une motion pour le maintien de la trésorerie.



Extrait : (voir en annexe du présent CR l'intégralité du texte)

« Le Conseil Municipal de Chichilianne, après en avoir délibéré, décide le 23 septembre 2020 :

- De réitérer son opposition à la fermeture de la trésorerie de Mens et demande son maintien.
- De dénoncer les conséquences du plan départemental de réorganisation des services des Finances Publiques notamment la suppression de certains services et leur éloignement des bassins de population,
- D'apporter un soutien au Président de la Communauté de Communes, au maire de Mens et à tous les élus du territoire dans toutes les démarches à entreprendre auprès des autorités concernées par ce plan de modifier les conséquences sus énumérées et maintenir le service public à la population.

Votes : 11 voix pour.

3 – Indemnité Comptable public

Une indemnité légale et facultative de 30,49 € ou 45 € pour le receveur principal concernant le budget.

Le conseil se positionne pour 30,49 €

Votes : 10 voix pour et 1 abstention

Nous pouvons nous interroger sur l'objet de cette indemnité. Il est noté que cette indemnité est versée tous les ans, l'employée de la trésorerie de Mens aide et valide chaque année notre budget.

4 – Election des membres de la commission impôts directs

Cette commission se réunit une à deux fois par an afin de vérifier les travaux effectués par les particuliers sur leur propriété (création de pièce supplémentaire, de salle de bain... de cabane de jardin) et en fonction de la liste des personnes donnée par les impôts. Les réunions sont convoquées à la demande du Maire

Pour cette commission, 12 personnes sont nommées (normalement 24), 6 titulaires et 6 suppléants :

Titulaires :

Frédérique Beaume, Gilbert Corréard, Michelle Paquier, Danielle Perrin, Patrick Rolland, Joëlle Trincat

Suppléants :

Ghislaine Brun, Eric Deslande, Marie-Laurence Joubert, Colette Papet, Bruno Ravet, Jean-Luc Sauze,

Votes : 11 voix pour.

5 – Election des membres de la commission liste électorale (élections)

Cette commission se réunit afin de vérifier les listes électorales.

Cette compétence a été transférée aux maires pour statuer sur les demandes d'inscription et sur les radiations des électeurs qui ne remplissent plus les conditions pour être inscrits.

Les inscriptions et radiations opérées par le Maire font l'objet d'un contrôle par une commission de contrôle.

Cette commission doit être renouvelée à la suite du renouvellement général des conseillers municipaux.

Ses missions :

- S'assurer de la régularité de la liste électorale (notamment les inscriptions et radiations)
- Statuer sur les recours formés par les électeurs contre les décisions de refus d'inscription ou de radiation prises par le maire.

Sont proposés :

- Christian Beaume
- Marie-Pierre Joubert
- Martine Repellin

M. Le Maire étant d'office dans cette commission.

Votes : 11 voix pour.

6 – Travaux

Commission travaux :

- Maison Ravet : Chemin endommagé lors de la l'enrobage, sur le hameau de Châteaueux. Problème réglé par l'entreprise ayant causé les dommages et par la commune (pour une demi-journée) en fournissant de la terre végétale.
- Maison Starace : Une demande d'un petit mur est faite, le plus près possible de la route.
- Toit de la mairie : (rappel : depuis plusieurs années, il y a de plus en plus de fuites). Dans l'attente de gros travaux (dossier de demande de subvention, à hauteur de 80 %, en relation avec Frédérique Puissat pour monter les dossiers pour 2021 – 2022), des devis de travaux de réparations provisoires ont été faits :
Entreprises :
 - Durand : 2 500 €
 - Michelli : 3 000 €Il est à noter que la charpente reste en bon état, par contre, le bardeau est à changer, on voit le jour au travers, et il a été mise en place une « belle collection » de gamelles afin de récolter l'eau de pluie.
- Plusieurs fuites ont été réparées : 4 sur le hameau des Oches et 1 au niveau du Gîte.
- Concernant le trop plein du Dourdon, les vidanges sont faites (2 vannes) et l'eau est OK.
- Il reste quelques trous qui demandent une « rustine ». Cela sera fait dès que le temps le permettra.
- Projet de traitement de l'eau potable : d'ici l'hiver, il faut monter le dossier avec les nouvelles données (subvention) et avec le dossier commencé par les précédents mandats.
Traitement UV de l'eau potable : l'Agence de l'eau propose une subvention de 50 % pour le traitement de l'eau. Le dossier est à monter.
- Richardière : concernant le chemin entre l'hôtel et la maison Brunet, des travaux sont à faire. Pour des raisons budgétaires et d'économie, les travaux seront réalisés par les employés communaux, après l'achat des fournitures nécessaires (tuyaux, regard, double réseau pour les eaux usées). Une dépense d'environ 3 500 € serait à prévoir pour ces fournitures, ainsi que du sable pour l'enrobage. Il est à noter que, à plusieurs reprises, des petits travaux ont été faits les années précédentes, mais n'ont pas tenus.
- Ruthière : les eaux privées arrivent sur la voie publique. Une demande de travaux va être faite aux propriétaires pour régulariser la situation (les eaux pluviales doivent être traitées sur les parcelles des propriétaires).
- Eclairage : il a été fait un point avec l'entreprise Electricité San'Phil.
Actuellement, nous avons du 45W et 60 W.
Il faudrait passer à des ampoules LED afin de modifier l'intensité de l'éclairage, la nuit, pour réduire la pollution lumineuse.
Sur l'installation actuelle, il n'est pas possible de moduler l'éclairage, une solution utilisable à long terme est de mettre des horloges astronomiques ferait gagner environ 18% sur le temps d'éclairage. Une économie d'environ 500 €/an. Pour cette opération, le Devis est de 4 300 € avec 35 % de subvention du TE38, il resterait à charge 2 700 € à la commune (temps de retour d'environ 5 ans). Reste à voir si on peut trouver d'autres subventions.
A savoir nous avons 86 lampadaires et 10 coffrets, les ampoules ont été installées il y a 5 et 6 ans, la durée de vie étant de 4 à 5 ans, le nombre d'interventions commence à augmenter. Pour anticiper cette augmentation d'intervention, un « relamping » est à prévoir.
Cette opération de relamping pourrait consister au remplacement progressif des ampoules par des LED, cela permettrait de moduler l'intensité lumineuse en milieu de nuit et/ou installer des détecteurs pour qu'elles s'allument « au passage ».
La modulation de l'intensité d'éclairage en milieu de nuit devrait permettre une réduction de consommation d'environ 30 % (soit environ 900 à 1 000 €/an, sachant que le coût d'installation serait entre (20 000 et 25 000 € à confirmer), avec une subvention de 35 % du TE38).
Dossier en cours d'étude, en attente de devis.
- Transfo à Richardière
Le nouveau transformateur a été mis sous tension le 15 septembre.
L'éclairage public a été remis en service à l'exception du système de commande de l'éclairage qui n'a pas été anticipé par le maître d'ouvrage. En phase provisoire (deux semaines), l'éclairage nocturne est assuré en mode manuel par 3 élus.
Pour terminer ce chantier, il reste la fixation définitive des câbles du réseau téléphonique.
Orange a été contactée par le Maître d'ouvrage, sans réponse après délai normal d'intervention, la Mairie établira un courrier de relance.
- Pour information : suite aux différentes sécheresses, il devrait y avoir une demande aux communes de revoir les réseaux. Donc nous devrions bientôt voir des subventions venir...
- Lagunage : le cahier de vie est à faire.
L'augmentation de la population et le renforcement des normes conduiront à moyen terme à une remise en question de la capacité du lagunage.



7 – Colis aux anciens

Compte tenu des règles sanitaires liées à la Covid-19, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de remplacer le repas par un colis. Seulement les personnes résidant à l'année sur Chichilianne auront un colis ; soit 63 personnes

8 – Divers

A la Combe des Ayes, ces derniers jours nous pouvons apercevoir un feu. C'est le berger qui allume régulièrement un brasero pour éloigner le loup.

Commission Tourisme : commission ouverte à tous, information, et invitation par flash infos des rendez-vous.

La commission décide de continuer le fonctionnement déjà mis en place :

Pour cette première réunion, les points abordés sont ceux à terminer du précédent mandat :

- Les panneaux de signalisation, indiquant entre autres Chichilianne – Mont Aiguille, Alpinisme, Nécropole... tout reste à bien définir, 2 panneaux sont actuellement prévus (3 à l'origine), sachant que cette dépense est à la charge de la commune (les autres panneaux déjà mis en place ont été pris en charge par les agents du tourisme... restaurants, boulangerie, fermes...et la pose à la charge de la commune).

Ces panneaux seraient posés au niveau de Rippert et vers la gendarmerie sur le D1075. Une réunion avec la DDT autorisant la pose des panneaux a été faite.

Il est évident que quand le dossier sera finalisé, tout aura été étudié pour être en adéquation avec la loi, que le contenu des panneaux (charte graphique), les positionnements...

Les devis seront à refaire.

Ce dossier traîne un peu du fait qu'il a été indiqué au précédent mandat que la commune ne recevrait pas la subvention, il faut que ce soit une association qui en fasse la demande (l'une des raisons de la remise en route de l'association existant depuis 1975 Vie du Village et Tourisme Chichilianne Mont Aiguille)

Dossier en cours.

- Rénovation du patrimoine communal :

Outre la gestion des sentiers existants (entretiens), il reste au programme :

- Les parcours santé
- Le bike parc (qui se porte bien)
- Les bachas qui sont à refaire (le mélèze étant marqué, il reste à le couper et procéder à la fabrication des bachas.
- Tables et bancs : un travail de scellement reste à faire (par les employés).

Au programme pour l'avenir, les camping-cars, les fourgons aménagés et les parkings : pour notre prochaine réunion il a été demandé de venir avec un projet pour la mise en place de différentes propositions afin de canaliser tout ce beau monde et notamment pour la demande de participation (actuellement de 5 € la nuit), notamment pour les camping-cars à Passière et Richardière, sachant qu'il existe déjà deux bornes de vidange et d'eau pour eux, ces bornes étant difficilement déplaçables sans dépenser d'argent...

Des panneaux supplémentaires seraient les bienvenus, notamment pour les wc publiques, afin d'indiquer aux touristes l'endroit approprié, et non dans les arbres (ou derrière !!!), notamment sur le terrain du château de Passières, mais pas que...

Ce jour, nous recevons une information concernant la remise en état par la ComCom du chemin (PDIPR) du Pas de l'Aiguille, qui est à sécuriser. Faire passer le message aux Anciens Combattant et voire pour combiner les travaux à faire sur la nécropole.

Fréquentation de la réserve naturelle des hauts plateaux

Sur demande du PNRV rencontre avec Amandine Lemerrier du département, responsable espaces naturels et ruraux en Matheysine et Trièves) pour lister les questions liées à la gestion de cette ressource naturelle et voir tous les projets en cours sur les Hauts Plateaux.

La sur fréquentation, les campings sauvages, le non-respect des bergeries, les chiens...sont quelques points observés posant problèmes et nécessitant une réponse concertée avec tous les acteurs en gestion partagée de ces espaces

Toutes les communes sont dans la même situation concernant les points d'accès au plateau.

Une réflexion s'impose pour réguler le nombre de places de parking et peut-être les faire payantes ?



Il est précisé que le PNRV avait débalisé les sentiers (sauf GR) pour limiter la fréquentation au sein de la réserve, mais qu'actuellement, avec les GPS... tout le monde fait ce qu'il veut (et certains se perdent de ce fait ((connexion !!!)) et surtout il est constaté trop de monde.

Autre information Fanny Lacroix vice-présidente en charge de de la commission tourisme de la ComCom a constitué un comité consultatif et a demandé à ce que le maire de Chichilianne en soit le 1^{er} adjoint. Une visite guidée de notre commune doit avoir lieu avec elle, car elle est consciente que notre commune est incontournable.

Commission Vie du Village

Divers rendez-vous avec Madame Puissat (sénatrice) et Madame Battistel (député).

Des dossiers sont à monter pour développer plusieurs projets sur notre commune.

Il sera fait un point plus précis lors de nos prochaines réunions :

- Mise en place d'une liste de services que peuvent proposer les habitants, sans pour autant se substituer aux professionnels, mais surtout pour rendre service ponctuellement.
- Mise en place d'activités (une demi-journée par semaine) avec nos anciens, pour cela, le point infos pourrait être le lieu, mais actuellement pas de chauffage en place (voire à monter un dossier pour se faire subventionner la mise place d'un chauffage, faire des demandes aux département et région, qui devraient « lâcher » des budgets dans les quelques mois à venir. Et pourquoi ne pas voir avec les communs alentours pour monter un projet commun....

En attendant, une demande de prêt de la salle polyvalente va être faite, d'autant plus que l'institutrice de notre école en a également fait la demande, pour une demi-journée afin de faire, notamment, la préparation du spectacle de fin d'année. Donc une aide pourrait aussi être demandée à la ComCom pour la location et le chauffage (tout comme le grillage de la cour qui a été endommagé et doit être réparé.

Une convention va être faite.

Pour information, pour l'école, actuellement, le déneigement est fait par la commune.

Commission Communication

Une première réunion a eu lieu.

La communication passant par l'oral, comme par l'écrit :

- Le Flash Infos : au niveau de la mairie et gérer par la mairie
- Le bulletin d'informations, ne peut-on pas le remettre en route, à voir en fonction des finances de la commune.
- Les panneaux d'affichage dans les fours sont à rénover (sauf Richardière donc à mettre en place).
- Le panneau d'affichage de la commune à revoir pour plus de lisibilité et plus de place pour l'affichage.

Secrétariat

Une secrétaire a été embauchée pour une journée par semaine afin d'effectuer les différentes démarches administratives, les mercredis. Et à ce jour, vu le travail, il n'est toujours pas prévu d'accueil du public (rappel : pour toute demande, téléphoner à la mairie ou faire une demande par mail afin d'obtenir un rendez-vous).

Prochaine(s) réunion(s)

Il est prévu une réunion de travail le mardi 3 novembre 2020.

Le Conseil Municipal étant prévu pour le mardi 10 novembre 2020, à 20h30 dans la salle du Conseil Municipal, les mêmes consignes de distanciation seront prises.

Compte-rendu

Établi par Marie-Pierre Joubert et François Sroczyński

Relecture par Jean-Noël Bouvier

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt, le 23 Septembre, le Conseil municipal de la Commune de CHICHILIANNE s'est réuni, sur la convocation d'Eric VALLIER, Maire.

Présents : Patrick BEAUFILS, Franck BEAUME, Jacqueline BONATO, Jean-Noël BOUVIER, Elisabeth GROS, Marie-Pierre JOUBERT, François SROCZYNSKI, Claude TRINCAT, Eric VALLIER, Sylvain VALLON, Daniel MARTIN

Excusé avec pouvoir :

Objet : MOTION

**Soutien pour le maintien des services publics à la population du Trièves
et contre la fermeture de la trésorerie de Mens**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29,

Considérant que le gouvernement prévoit la suppression de 989 trésoreries et Centres des finances publiques d'ici à 2022 ;

Considérant la fermeture des 37 trésoreries sur 48 prévue dans le Département de l'Isère ;

Considérant la fermeture prévue dès le printemps 2021 de la trésorerie de Mens ;

Considérant que les promesses de maintien d'une trésorerie à Mens par la Direction des Impôts lors de la fermeture de la trésorerie de Monestier de Clermont sont ainsi bafouées;

Considérant que la perte de ces services concourt à la désertification des communes rurales, et que l'Etat ne respecte pas ses engagements en matière de maintien des services publics en milieu rural,

Considérant que les communes rurales du Trièves ne peuvent pas être dévitalisées des services publics de proximité, en particulier comptables et fiscaux, garants de la bonne tenue des comptes publics ;

Considérant que les communes de notre territoire entretiennent des échanges quasi-quotidiens avec la trésorerie de Mens;

Considérant qu'il n'existe aucune solution précise et validée pour le dépôt en numéraire des régies ;

Considérant que le poste de conseiller aux décideurs locaux proposé ne répondra pas aux problématiques quotidiennes des collectivités et ne remplacera pas les services d'une trésorerie de proximité ;

Considérant que l'accès au service public pour tout citoyen constitue un droit fondamental ;

Considérant qu'il est indispensable de maintenir ces services tant pour les communes que pour les usagers et que soit respecté le principe de l'égalité d'accès aux services publics pour les citoyens sur l'ensemble du territoire ;

Considérant que cette fermeture contraint le contribuable à avoir recours à se déplacer toujours plus loin pour accéder aux services de la DDFIP (Direction Départementale des Finances Publiques) ;

Considérant qu'une partie significative des paiements ne sont pas dématérialisés ;

Considérant que les solutions proposées pour accueillir les paiements en numéraire apparaissent très précaires,

Considérant que les habitants les plus fragiles et les isolés du Trièves ne maîtrisent pas les outils numériques;

Considérant que l'accès à Internet pose des problèmes à une partie significative des habitants en raison des zones blanches, de l'insuffisance du débit et des pannes répétées des opérateurs;

Considérant qu'un accueil physique est indispensable, notamment lors de la période des déclarations de revenus ;

Considérant que l'accueil dans les maisons France Service ne fera que compliquer l'accès des habitants aux personnes compétentes ;

Considérant les conséquences de ces fermetures et notamment la fracture territoriale ;

Le Conseil Municipal de Chichilianne, après en avoir délibéré, décide le 23 septembre 2020 :

- de réitérer son opposition à la fermeture de la trésorerie de Mens et demande son maintien
- de dénoncer les conséquences du plan départemental de réorganisation des services des Finances Publiques notamment la suppression de certains services et leur éloignement des bassins de population,
- d'apporter un soutien au Président de la Communauté de Communes, au maire de Mens et à tous les élus du territoire dans toutes les démarches à entreprendre auprès des autorités concernées par ce plan pour modifier les conséquences sus énumérées et maintenir le service public à la population

Adoptée à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Affichage le

Certifiée rendue exécutoire par transmission en Préfecture le

Le Maire,

Eric VALLIER